

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 JANVIER 2022

### DÉLIBÉRATION N° B.2022-2

### Sites Natura 2000 localisés en Corrèze : demande de subvention 2022-2023

Date de la convocation  
18/01/2022

Le 25 janvier 2022 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

#### Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe			x		
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		B. POUYAUD	X		
23	DEFEMME Catherine	X				
	MARTIN Valéry	X				
87	LARDY Brigitte			x		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3	1		4	8

#### Collège Intercommunal et Communal

##### Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	x				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	x				
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

##### Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément					
	HORNEBECK Catherine	x				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles	X				
	MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	x		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	5	1		6	6
	TOTAL EPCI et communes	9	1		10	10

#### Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Madame Cécile GEAY (Responsable du pôle Animation Territoriale)  
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)  
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)  
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)



## **CODE PROJET : 1202 Animation Natura 2000 des sites localisés principalement en Corrèze**

### **Charte de Parc 2018-2033 :**

#### **Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale**

**Orientation n°1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces**

**Mesure 4 : Restaurer ou conforter les continuités écologiques**

**Mesure 5 : Intégrer des pratiques favorables aux espèces sensibles dans la gestion de la nature « ordinaire »**

**Mesure 6 : Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables**

**Mesure n°7 : Elaborer ou décliner des plans d'actions en faveur d'espèces emblématiques**

#### **Axe 2 : Millevaches, territoire en transition**

**Orientation n°5 : stimuler la production et la valorisation des ressources locales**

**Mesure 21 : développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement**

**Mesure 22 : Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement**

### **Le rapporteur expose :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

**Vu** Les articles L. 414.1 à L. 414.7 et R. 414-1 à R. 414-29 du Code de l'environnement consacrés à la désignation et à la gestion des sites Natura 2000 en France

**Vu** la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

**Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

**Vu** la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

**Vu** les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

**Vu** la délibération n°2017. 2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;

**Vu** la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;

**Vu** la délibération n° B.2021-01 en date du 12 janvier 2021, validant le principe du portage de l'animation du Document d'Objectifs de sept sites Natura 2000 par le SMAG PNR ML

**Vu** la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

**Considérant** Le rôle d'animateur Natura 2 000 que le Syndicat mixte assure depuis de nombreuses années

**Considérant** la Charte 2018-2033 du PNR ML et en particulier les mesures 4, 5, 6 (phare), 7, 21 et 22.

### **Contexte :**

---

Le 12 janvier 2021, le SMAG PNR ML a délibéré favorablement pour candidater à la fonction de Structure Porteuse de l'animation des documents d'objectifs de sept sites Natura 2000 principalement localisés en Corrèze. Il a porté cette décision à la connaissance de la Direction Départementale des Territoires de la Corrèze (DDT 19), qui a procédé à la consultation des collectivités susceptibles de candidater elles aussi à cette fonction. A l'issue de cette consultation, le 09 février 2021, tenant compte de la seule candidature du SMAG PNR ML et de l'absence d'opposition de la part des autres collectivités, la DDT 19 a confirmé que le SMAG PNR ML devenait pour trois années la Structure Porteuse de l'animation de sept sites Natura 2000 :

FR 740 1104 - ZSC Tourbière de Négarioux-Malsagne

FR 740 1105 - ZSC Landes et Zones Humides de la Haute-Vézère  
 FR 740 1107 - ZSC landes des Monédières  
 FR 740 1109 - ZSC Vallée de la Vézère autour de Treignac  
 FR 740 1110 - ZSC Forêt de la Cubesse  
 FR 740 1123 - ZSC Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond Péret-Bel-Air  
 FR 740 1148 - ZSC Vallée de la Vienne

En sa qualité de Structure Porteuse, le Syndicat Mixte peut déposer une demande de subvention auprès de la DDT 19 afin de mobiliser les crédits européens et nationaux prévus pour l'animation des Documents d'Objectifs Natura 2000.

#### Description du projet :

Il s'agira de déposer une demande de subvention afin de poursuivre l'animation des Documents d'Objectifs, du 01 mars 2022 au 28 février 2023.

Pour le site « FR 740 1105 - ZSC Landes et Zones Humides de la Haute-Vézère », très étendu (7 707 ha) et riche d'un important bilan d'animation, le travail sera réalisé par voie de prestation de service.

Pour les six autres sites, le travail d'animation sera conduit en régie. Cette organisation correspond à celle délibérée et mise en œuvre entre mars 2021 et jusqu'à fin février 2022.

Parallèlement, pour le site FR 740 1110 - ZSC Forêt de la Cubesse, un travail d'inventaire des coléoptères liés au bois mort sera réalisé par prestation de service sur ce site forestier. Les résultats de cette expertise sont un préalable important pour activer les outils N2000, notamment de contractualisation.

Outre l'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences, commune à l'ensemble des sites, les grandes lignes de ce programme, validées en COPIL du 06.01.2022 sont :

Site	Contenu	Part du budget total
FR 740 1107 - ZSC landes des Monédières	Projet de mise en pâturage des landes du Cirque de Freysselines. Contractualisation agroenvironnementale.	5 %
FR 740 1104 - ZSC Tourbière de Négarioux-Malsagne	Animation classique (recherche de projets de signature de contrats et Charte Natura 2 000).	4 %
FR 740 1148 - ZSC Haute vallée de la Vienne	Suivi des contrats en cours (dont le contrat de Chez Troussat) prospection pour de nouveaux contrats.	17 %
FR 740 1123 - ZSC Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond Péret-Bel-Air	Mise en œuvre du contrat Natura 2 000 « Aux Allègres » Lancement des prescriptions Natura 2000 données par le nouvel aménagement forestier de la Domaniale de Larfeuil	8 %
FR 740 1105 - ZSC Landes et Zones Humides de la Haute-Vézère	Recherche de signataires de contrats et chartes Natura 2000 dans treize secteurs. Une priorisation sera demandée au prestataire pour engager des hêtraies en Contrat Natura 2000, ce qui devrait en assurer la préservation pendant 30 ans.	39 %
FR 740 1109 - ZSC Vallée de la Vézère autour de Treignac	Prospection pour la signature de chartes et contrats Natura 2000.	3 %
FR 740 1110 - ZSC Forêt de la Cubesse	Réalisation d'une étude entomologique. Prospection pour la signature de chartes et contrats Natura 2000.	24 %

**Durée de réalisation** du projet : du 01 mars 2022 au 28 février 2023 compris.

**Personnel mobilisé** : 1,05 ETP, avec :

- Ingénieur territorial : 0,94 ETP
- Technicien territorial : 0,08 ETP
- Géomaticien : 0,03 ETP

**Budget et plan de financement prévisionnel** :

Objet	Dépenses	Recettes		Auto-financement
	Coût TTC	FEADER (63 %)	Etat (29,6 %)	SM PNR (7,4 %)
1 – Prestations de service – frais de sous-traitance (dont frais d'inscription à des formations)	<b>54 816,00 €</b>	34 534,08 €	16 225,54 €	4 056,38 €
2 – Dépenses de rémunération (et forfait de 15 % de frais de structure associés)	<b>47 955,00 €</b>	30 211,65 €	14 194,68 €	3 548,67 €
3 – Frais mission - Dépenses sur coûts forfaitaires	<b>1 022,00 €</b>	643,86 €	302,51 €	75,63 €
<b>Total général</b>	<b>103 793,00 €</b>	<b>65 389,59 €</b>	<b>30 722,73 €</b>	<b>7 680,68 €</b>

**Proposition** :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- d'assurer l'animation des sept sites Natura 2000 corrèziens, en déposant une demande de subvention respectant le plan de financement prévisionnel, auprès des services de la DDT de la Corrèze, ce pour la période allant du 01 mars 2022 au 28 février 2023.

- D'assurer une **animation en régie** pour les sites Natura 2000 concernés :

FR 740 1104 - ZSC Tourbière de Négarioux-Malsagne

FR 740 1107 - ZSC landes des Monédières

FR 740 1109 - ZSC Vallée de la Vézère autour de Treignac

FR 740 1110 - ZSC Forêt de la Cubesse

FR 740 1123 - ZSC Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond Péret-Bel-Air

FR 740 1148 - ZSC Vallée de la Vienne

- D'assurer une animation par voie de **prestation de services** pour le site Natura 2000 :

FR 740 1105 - ZSC Landes et Zones Humides de la Haute-Vézère

- D'assurer la réalisation d'inventaires de coléoptères saproxyliques, par voie de prestation de service, pour le site Natura 2000 FR 740 1110 - ZSC Forêt de la Cubesse

- d'autoriser le Président à

- signer la demande de subvention ;
- Engager la procédure de commande publique permettant la réalisation de la présente action, et signer tous les documents correspondants ;
- signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente action ;
- Prendre toute décision concernant cette opération.

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

## LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE :

- d'assurer l'animation des sept sites Natura 2000 corréziens, en déposant une demande de subvention respectant le plan de financement prévisionnel, auprès des services de la DDT de la Corrèze, ce pour la période allant du 01 mars 2022 au 28 février 2023.

- D'assurer une **animation en régie** pour les sites Natura 2000 concernés :

FR 740 1104 - ZSC Tourbière de Négarioux-Malsagne

FR 740 1107 - ZSC landes des Monédières

FR 740 1109 - ZSC Vallée de la Vézère autour de Treignac

FR 740 1110 - ZSC Forêt de la Cubesse

FR 740 1123 - ZSC Tourbières et fonds tourbeux de Bonfond Péret-Bel-Air

FR 740 1148 - ZSC Vallée de la Vienne

- D'assurer une animation par voie de **prestation de services** pour le site Natura 2000 :

FR 740 1105 - ZSC Landes et Zones Humides de la Haute-Vézère

- D'assurer la réalisation d'inventaires de coléoptères saproxyliques, par voie de prestation de service, pour le site Natura 2000 FR 740 1110 - ZSC Forêt de la Cubesse

- d'autoriser le Président à

- signer la demande de subvention ;
- Engager la procédure de commande publique permettant la réalisation de la présente action, et signer tous les documents correspondants ;
- signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente action ;
- Prendre toute décision concernant cette opération.

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice : 24

Présents : 14 / Votants : 16 (dont 2 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente  
délibération a été transmise en  
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre  
du contrôle de légalité le 3.02.22  
Et qu'elle a été affichée le 3.02.22

REÇU LE

03 FEV. 2022

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORRÈZE)



